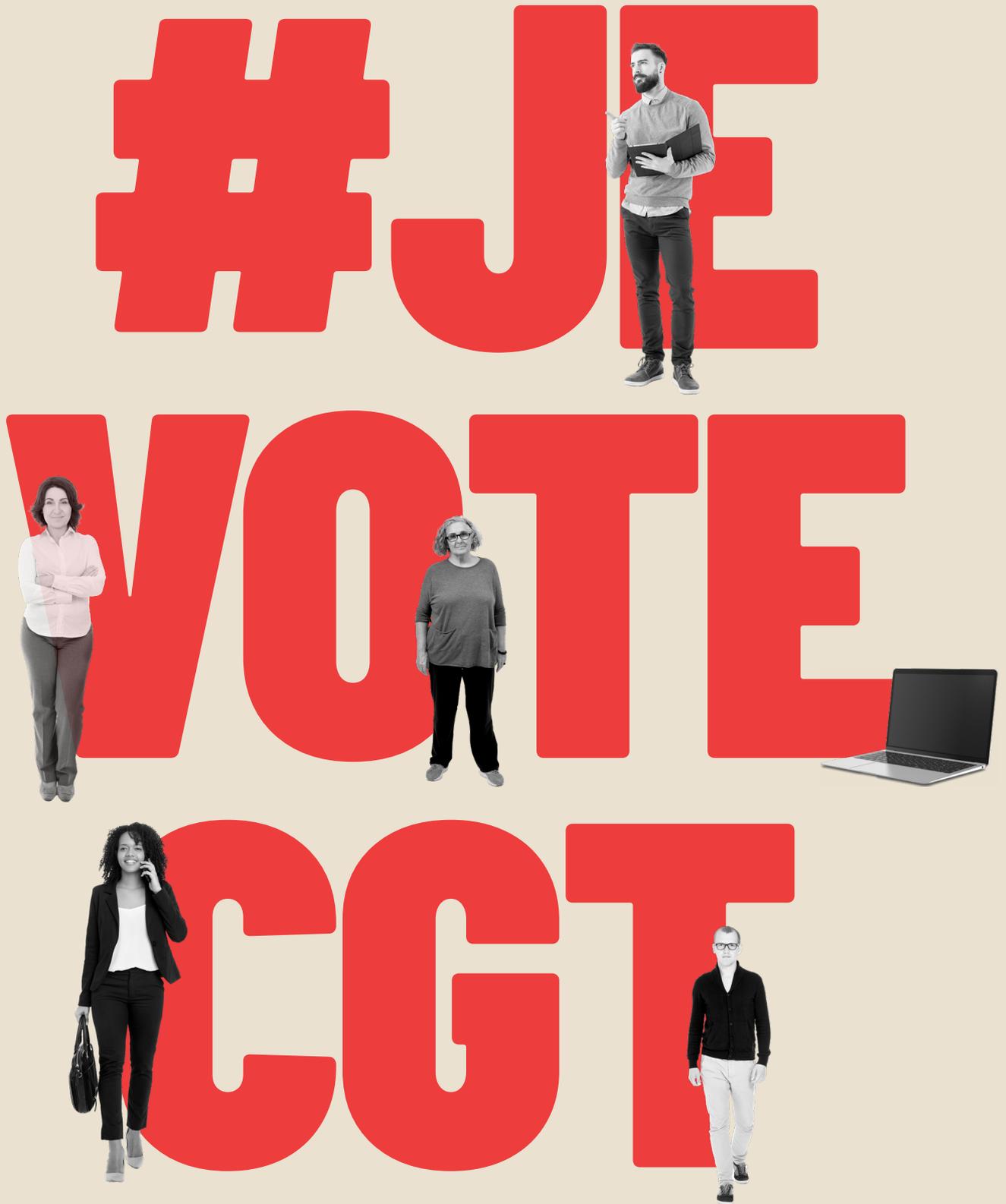


DANS LES ORGANISMES DE FORMATION



POURQUOI VOTER CGT AUX ÉLECTIONS DES TPE ?

Voter CGT, c'est participer à déterminer la représentativité de la CGT en lui permettant de négocier, de proposer pour améliorer les conditions de travail, le salaire, les droits futurs à la retraite, le temps de travail, les droits à congés... au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives. C'est aussi donner du poids à la CGT pour être représenté dans les **conseils des prud'hommes** et les **commissions paritaires** en région. Les mandats

CGT défendent les droits des salariés et portent leurs revendications construites avec les travailleurs des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire. Avec la CGT, on est sûr de pouvoir parler à une équipe de militants présents sur le terrain, attentifs et solidaires. La CGT incarne une tradition toujours vivante de mobilisations et de luttes avec et pour les personnels, fondée sur des convictions humanistes et progressistes.

VOTEZ CGT, C'EST PERMETTRE À UN SYNDICAT COMBATIF DE :

- Faire entendre la voix de toutes et tous y compris des plus précaires et compter sur des représentants qui agissent en toute transparence, et en toute indépendance des organisations patronales et des gouvernements ;
- Redonner à la convention collective sa place centrale et interdire les accords d'entreprise moins favorables que les accords de branche ;
- Militer et agir pour l'amélioration des conditions de travail ;
- Combattre toutes les discriminations.

POURQUOI LA CGT DANS LES ORGANISMES DE FORMATION ?

La CGT négocie via le SNPEFP-CGT, au sein des commissions paritaires de la convention collective, des avancées pour les salariés.

Les entreprises de moins de 11 salariés représentent 80 % des entreprises de la branche. Celle-ci se caractérise par une forte féminisation, des contrats atypiques (CDDU, CDD, etc.), le temps partiel imposé. De plus en plus souvent des salariés sont contraints de « choisir » sous la pression des employeurs le statut de micro-entrepreneurs, ce qui fragilise leurs droits notamment maladie, maternité et retraite.

La CGT revendique l'embauche de tous et toutes les salariés en CDI à temps plein sauf lorsque le temps partiel est un choix.

Le champ des organismes de formation se recompose à cause de la réforme de la formation professionnelle et de l'appétit de grands groupes financiarisés. Le SNPEFP-CGT se bat auprès des salariés des TPE menacés par la fermeture de leurs établissements et le dumping social. Nous refusons que le moins-disant social soit la règle.

LE SNPEFP-CGT ACCOMPAGNE LES PRÉCAIRES (LA MAJORITÉ DES SALARIÉS DE LA BRANCHE)

Sont considérés comme salariés précaires, les salariés disposant d'un emploi à temps partiel subi (CDD d'usage, CDII, CDI). Ces salariés étant souvent obligés de travailler auprès d'employeurs multiples dans des conditions de travail difficiles, au prix de leur santé et

pour de faibles rémunérations. Pour le SNPEFP-CGT, il faut mettre fin à la précarité des salariés à qui, au mépris de la loi et de la convention collective, on propose des CDD d'usage à répétition.

QUELQUES EXEMPLES DE REVENDEICATIONS PORTÉES PAR LE SNPEFP-CGT LORS DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- Que le premier niveau de la grille de classification démarre à 2 000 € bruts ;
- Une revalorisation générale de 400 € net des grilles de rémunérations afin que cesse le nivellement par le bas, la dépréciation des compétences et des carrières, avec une indexation automatique des salaires sur l'inflation ;
- Mise en place d'un ratio 50/50 correspondant à 50 % d'AF et 50 % d'activités induites (AC+PR) pour l'ensemble des salariés (cadres et non cadres) quels que soient les niveaux de formation, les types d'accompagnement et de publics ;
- Appliquer la ventilation de toutes les heures effectuées sur la fiche de paie. Ceci est essentiel pour que les salariés ne soient pas spoliés en matière de protection sociale (ouverture des droits à l'assurance maladie et à la retraite) ;
- Reconnaissance de l'ancienneté, des qualifications, des compétences et de l'expérience acquise dans l'exercice du métier ;
- Interdire les CDD d'usage à répétition, année après année, en toute illégalité ;
- Arrêt de la modulation du volume horaire global des formateurs en fonction de l'humeur de l'employeur, à chaque rentrée. Les salariés ne sont pas la variable d'ajustement d'une gestion du personnel approximative. Aucun avenant réduisant ou augmentant de plus de 10 % le temps de travail des salariés ne pourra être signé sans leur accord et sans que cela ne menace leur emploi.

LE SNPEFP-CGT POUR LES SALARIÉS DES TPE, C'EST AUSSI :

- Des équipes dans les territoires qui répondent à vos questions, vous accompagnent et vous assistent auprès des employeurs dans toutes les péripéties de la relation de travail.
- Un collectif constitué de nos représentants siégeant dans les réunions de branche, connaissant parfaitement la convention collective, présentant et argumentant les demandes des salariés pour saisir la commission paritaire nationale d'interprétation de la convention collective.

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDEICATIONS ?

Les élections TPE sont une occasion de renforcer la CGT, un syndicat de lutte, et de nous donner plus de poids dans les négociations nationales pour porter nos propositions. Nous sommes le syndicat le plus offensif et exigeant pour les salariés des organismes de formation privés. Plus nous aurons de voix, plus nous serons forts et moins les petits arrangements avec la loi seront possibles. Voter CGT pour que nous soyons majoritaires et puissions porter les revendications des salariés est une condition essentielle. Pour gagner des négociations, il ne s'agit pas que de convaincre ses collègues, il faut aussi que se créent les conditions du rapport de force pour que les salariés soient pris au sérieux ! Un syndicat de lutte pour objectif de mobiliser les salariés autour de revendications fortes en est une condition indispensable !

Du 25 novembre au 9 décembre,
votez et faites voter vos collègues !

SNPEFP-CGT
Case 544
263 Rue de Paris



collectif.of@efp-cgt.org
<https://efp-cgt.reference-syndicale.fr/>

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

